

Image not found or type unknown



Révision des loyers payable pour le mois en cours?

Par **Vido**, le **22/05/2009** à **19:58**

Bonjour,
Voilà je viens de recevoir l'avis de révision de mon loyer. Je comprends très bien celui ci qui est prévu dans mon bail? Mais je m'interroge sur la date à laquelle ce nouveau loyer est exigible. Je m'explique il est bien noté que la date de révision de mon loyer est le 29 juin (date anniversaire de la signature du bail), mon bailleur demande le paiement de ce nouveau loyer révisé pour le mois de Juin payable avant le 10 Juin. Si la révision se fait au 29 Juin le loyer révisé ne devrait-il pas se faire pour le mois de Juillet? En espérant m'être clairement exprimé je vous remercie de votre réponse.